

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE - Ecoquartier du Séqué - Construction d'une maison de quartier – Dépôt des autorisations d'urbanisme.

L'opération du Séqué (qui comprendra à terme 550 logements) est une opération d'aménagement initiée par la Ville de Bayonne à partir de 2005 et labellisée Ecoquartier en 2009.

Dans la continuité du processus de concertation développé comme élément fondateur, la Ville de Bayonne souhaite créer pour les habitants du Séqué, une maison de quartier sur le site de l'ancienne ferme « Loustaounaou » implantée sur une parcelle d'environ 3 570 m².

Cette maison de quartier, d'une surface utile avoisinant les 287 m², sera ouverte à l'ensemble de la population habitant à proximité. Elle constituera un lieu d'échanges composé d'espaces collectifs de loisirs, véritable centre du quotidien associatif.

Cette opération nécessite le dépôt d'autorisations d'urbanisme.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme réglementaires correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.